14240 - Qu’est-ce qui justifie dans le statut de la main la différence entre le montant de l’amende infligée à celui qui la coupe et le montant de la somme volée qui entraîne l’amputation de la main ?

question

Quelle sagesse peut-on trouver dans le fait de couper une main pour le vol d’un quart de dinar et d’infliger une amende de cinq cent dinars à celui qui l’a amputé injustement ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Ibn al-Qayyim a dit : « Couper une main pour le vol d’un quart de dinar et infliger une amende de cinq cent dinar à celui qui la coupe injustement font partie des moyens les plus sages de préserver les intérêts. Dans les deux cas, on a tenu compte de la nécessité de protéger les biens et l’intégrité physique (de la personne humaine) ; on coupe la main pour le vol d’un quart de dinar afin de préserver les biens et on inflige une amende de cinq cent dinars à celui qui la coupe injustement afin de la protéger. Un athée a posé une question à travers ces deux vers :

« Comment couper une main pour le vol de l’équivalent d’un quart de dinar

« et infliger une amende de cinq cent dinar à celui qui la coupe injustement ! ?

« N’y a-t-il pas là une contradiction devant laquelle nous n’avons qu’à nous taire et demander à notre Maître de nous mettre à l’abri de la honte !

A quoi un jurisconsulte a répondu ceci : Quand la main est honnête, elle est précieuse et quand elle est malhonnête, elle s’abaisse . Un poète a repris la même idée en ces termes :

« L’amputation de la main entraîne une amende de cinq cent dinars

Mais la même main peut être coupée pour avoir volé un quart de dinar !

« Elle a été rendue chère pour empêcher l’injuste effusion de sang

Mais la trahison portant sur des biens, lui fait perdre de sa valeur

Regarde comment le Créateur est sage !

Il a été rapporté que Chafii (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a répondu à l’objection en ces termes :

« Agressée, la main a vu sa valeur augmentée.

Agresseuse, sa valeur a baissé au jugement du Créateur »